



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Nigeria.

**Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre**

**Adhésion du Nigéria aux
Protocoles additionnels I et II**

Le 10 octobre 1988, la République fédérale du Nigéria a déposé auprès du Gouvernement suisse ses instruments d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Conformément aux clauses finales des Protocoles, l'adhésion de la République fédérale du Nigéria prendra effet six mois plus tard, soit le 10 avril 1989.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire desdits Protocoles.

Berne, le 9 janvier 1989

